

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 juin 2018
Rapporteur :
Monsieur Christian ROSE

N° 32

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 05/07/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/07/2018
(accusé de réception du 04/07/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Solidarité internationale : attribution d'une subvention

Les demandes de subvention des associations de solidarité internationale pour un montant de 5 000 € sont soumises à l'avis de la Commission des Solidarités puis sont présentées en conseil municipal pour décision.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'accorder la subvention suivante :

Ligne budgétaire 041 6574 900 : Associations de solidarité internationale

Nom de l'association	Montant en euros
Association Quimper Santamaria Orlea Pays de Hateg Association dont le but est de contribuer au développement durable en organisant des échanges dans les domaines économiques, sociaux, culturels et sportifs (Roumanie). Subvention de fonctionnement	5 000